

**COMMUNE DE HAUTE-KONTZ**

Nombre des conseillers élus

15

Nombre des conseillers en  
fonction

15

Nombre des conseillers présents

09

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2017 à 20 h 00

Sous la présidence de Mme THILL Marie Josée Maire.

**Etaient présents** : Mme BARTHEL Myriam, M DELANZY Hervé, adjoints, M WALLERICH Jean-Philippe, M KEFF Christian, M STUTZINGER Thierry, Mme BERNARD Stéphanie, MME FROMHOLTZ Edwige, M VINCENT Emmanuel.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : M DEL PIZZO André, adjoint, Mme HOFFMANN Corinne, M PERIGNON Lionel, M MENNEL Frédéric, M DANN Paul, Mme ATRACHIMOWICZ Stéphanie.

**1) REVISION DU POS EMPORTANT TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANSIME  
– PRESENTATION ET DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE  
DEVELOPPEMENT DURABLES**

Madame le Maire rappelle que par les délibérations du 17 décembre 2014 et du 4 mars 2015, le Conseil Municipal a prescrit la révision du POS emportant sa transformation en PLU, devenu élaboration d'un PLU suite à la caducité du POS au 27 mars 2017 en application de l'article L174-3 du code de l'urbanisme.

Suite à la fusion de la communauté de communes des Trois Frontières avec celle du Bouzonvillois, la nouvelle communauté de communes est devenue compétente en matière de document d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communautaire

Elle précise que le dossier de PLU comprend un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), document central du projet de PLU qui explicite le projet politique quant au devenir du territoire communal.

Enfin elle rappelle qu'en vertu de l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent faire l'objet d'un débat au sein du conseil communautaire et du conseil municipal.

Mme le maire présente les orientations retenues par la commission d'urbanisme communal et qui s'organisent autour des objectifs suivants :

- Soutenir un développement dynamique et cohérent à l'échelle du village
- Concilier renouvellement urbain et cadre de vie
  
- Veiller à la préservation de l'environnement et des milieux naturels remarquables

Oui l'exposé du Maire

**Vu** les articles L101-1, L101-2, L151-1 et suivants du code de l'urbanisme et en particulier les articles L151-5 et L153-12 ;

**Vu** les délibérations du 17 décembre 2014 et du 4 mars 2015, par laquelle le conseil municipal a prescrit la révision du POS emportant sa transformation en PLU ;

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 10 avril 2017 demandant l'achèvement de de la révision du Plan local d'Urbanisme en cours par la communauté de communes Bouzonvillois 3 frontières,

Le Conseil Municipal après avoir débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement durables (débat dont la teneur fait l'objet d'une transcription dans le CR du conseil municipal) prend acte de la tenue du débat conformément aux dispositions de l'article L153-12 du code de l'urbanisme

## **2) BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT – CONVENTION BERGER REMY/COMMUNE**

Monsieur BERGER Rémy, domicilié rue de Gandren, a sollicité un branchement d'assainissement. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention entre la Commune et Monsieur BERGER Rémy pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux. Les travaux s'élèvent à la somme de 4000,- €HT, soit 4800,- € TTC et sont effectués par l'Entreprise LEICK à Gandren. Le montant des travaux sera refacturé à Monsieur BERGER Rémy

## **3) MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA TRESORERIE DE SIERCK-LES-BAINS**

A nouveau les services à la population en milieu rural sont remis en cause. Cette fois c'est la perception de SIERCK LES BAINS qui est visée.

Sous le prétexte d'une fréquentation trop faible.

Suite à des mutations, et d'un soit disant manque de personnel désirant venir dans notre canton.

La direction des finances publiques envisage tout simplement de supprimer la trésorerie de SIERCK LES BAINS.

Pourtant pour utiliser régulièrement la perception nous avons tous pu constater l'affluence du public et le travail important du personnel. Plutôt que de fermer, on serait tenté de dire, donnez-nous plus d'agents, ils auront assez de travail.

Après par exemple la fin de la possibilité de procurer les cartes d'identité et l'obligation de se rendre à SIERCK LES BAINS ou BOUZONVILLE, c'est encore un service qui risque de disparaître.

Service pratique pour nos communes puisque qu'un travail en étroite collaboration avec la trésorerie facilite l'élaboration de nos budgets. C'est aussi un précieux conseil pour les points financiers et cela permet une certaine rapidité dans le paiement ou l'encaissement des factures. Avec toujours cette proximité qui simplifie bien des démarches.

C'est aussi très pratique pour nos citoyens très nombreux à utiliser la perception pour bien des types de paiement et simplement pour des renseignements et des conseils.

On nous rétorque : utilisation d'internet, mais tout le monde ne sait pas se servir ou simplement ne désire pas utiliser ce moyen si peu humain.

Alors il suffira de se rendre à THIONVILLE ou à BOUZONVILLE. Encore des déplacements en voiture, excellent pour le bilan écologique, car bien entendu plus moyen de se rendre à THIONVILLE en train puisque voilà encore un service public fermé alors que chez nos voisins on rouvre des lignes de voie ferrée.

Comment feront nos aînés, principale cible visée, mais aussi les citoyens, toujours plus nombreux, de nos villages.

On a le sentiment d'une volonté de favoriser à tout prix les grandes métropoles au détriment de notre monde rural qui pourtant attire de plus en plus de famille

A chaque fois qu'un service cesse de fonctionner cela entraîne le risque d'une fermeture généralisée d'autres prestations. Alors à quand la poste, la gendarmerie et d'autres services à la population ?

Il nous faut refuser catégoriquement cette fermeture et toutes celles qui risquent de suivre. Les citoyens de ce monde rural si vivant doivent bénéficier des mêmes services que les citadins.

Mesdames et messieurs les décideurs, sachez que nous serons unis pour défendre les intérêts de nos communes et de nos citoyens.

**4) TARIF SUPPLEMENTAIRE SALLE « RENE LAMBINET »**

Mise à disposition le mercredi pour un anniversaire

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable pour la mise en location de la salle « René LAMBINET » le mercredi pour un anniversaire au tarif de 50,- €

**5) SOUTIEN FINANCIER D'URGENCE SUITE AUX CATASTROPHES CLIMATIQUES**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention de 100,- au profit du secours populaires pour venir en aide aux sinistrés suite aux catastrophes climatiques

Pour copie conforme,  
HAUTE-KONTZ, le 26 septembre 2017  
Le Maire,

THILL Marie-Josée